



David Lemaître,
Responsable
financier Andritz
Euroslot



ANDRITZ EUROSLOT

optimise ses frais de douanes et de TVA en cross-trading

La filiale française du groupe Andritz a fait appel à l'expertise d'Acte International pour optimiser ses frais de douanes et de TVA dans le cadre de schémas de cross-trading internes et externes.

Le groupe Andritz, d'origine autrichienne, compte plus de 250 sites de production et services dans le monde. Avec plus de 25.000 personnes, il réalise un CA de l'ordre de 6 Md€ dans la fabrication d'équipements industriels. Sa filiale française, Andritz Euroslot S.A.S., dispose de bureaux en Europe, en Asie, en Afrique et au Moyen Orient. Spécialisée dans la fabrication de crépines en inox, elle adresse 4 marchés principaux : la filtration dans le domaine industriel (agroalimentaire, boissons, captage et traitement des eaux, etc.), le forage (eau, pétrole, gaz...), la pétrochimie (filtres pour des cycles de fabrication longs, à l'intérieur de réacteurs,

dans des raffineries...) et l'architecture (façades, caillebotis, plafond, mobilier urbain...). Andritz Euroslot employait 150 personnes pour 24 M€ de CA en 2014, dont 90 % à l'export (principalement vers l'Europe de l'Est et du Nord, mais aussi en Russie et en Amérique du Sud, dont le Brésil).

Un client conquis

« Comme beaucoup d'entreprises qui exportent, nous nous sommes retrouvés à devoir optimiser des frais de douanes dans le cadre de schémas de cross-trading avec nos clients. Et nous sommes rapidement arrivés en limite de compétence pour garantir la conformité à la législation des divers pays sur le plan juridique et des assu-

rances, reconnaît David Lemaître, Responsable Financier d'Andritz Euroslot. *J'ai trouvé Acte International par Internet, et au début, j'ai acquis des crédits pour poser des questions, qui se sont avérées de plus en plus complexes, au point que nous en sommes venus à collaborer avec eux pour proposer des solutions clefs en main à nos clients.* » Cette collaboration dure depuis plus de 5 ans et le Responsable Financier apprécie le fait qu'Acte International soit aussi transitaire. *« En tant que client, lorsque l'on discute avec Anne Le Rolland et Diana Cammarano, les 2 fondatrices d'Acte International, on sent l'expertise terrain accumulée en tant que transitaire. A force que leurs clients leur posent des questions de plus en plus techniques en matière d'export, quel que soit le pays, elles mettent à contribution leur expérience de manière très pragmatique et proposent des solutions viables »,* souligne-t-il. Le

choix des meilleures classifications douanières évite les pénalités en cas de contrôle et permet de réaliser de substantielles économies. Et d'ajouter : « Elles ont aussi une grande éthique, si bien qu'elles n'hésitent pas à vous alerter si vous prenez des risques (corruption, malfaçon, problème de double-usage, pratiques « borderlines »...) dans les contrats dans lesquels vous êtes susceptibles de vous engager. Elles ne nous font pas des réponses pour nous faire plaisir, mais nous disent clairement si nous ne sommes pas dans les clous ».

Des économies substantielles

Mais prenons plutôt un exemple. Andritz Euroslot vend un contrat à un client Coréen, lequel exige qu'une partie des produits soit fabriquée sur place pour faire travailler des locaux. Ainsi, bien que la totalité des produits soit vendue à un client coréen et livrée en direct à ce dernier, une partie des produits doit être fabriquée par des sous-traitants coréens. « Acte Interna-

tional nous a aidés à poser le schéma, à choisir la nomenclature douanière, nous a fourni une prestation de flux documentaires (bons de commande, factures, packing list, crédits documentaires...), a dimensionné la TVA et nous a guidés dans le choix des bons incoterm, des ports et des moyens de transport en matière de flux logistiques, explique David Lemaître, qui poursuit : En Asie, on a la possibilité d'utiliser des free trade zones comme si on exportait. Ainsi, même si une partie des produits est fabriquée en Corée, nous vendons à notre client coréen en totalité à l'export et les sous-traitants renvoient leurs produits à la free trade zone pour matérialiser l'export en entier. Connaître finement les réglementations internationales permet d'optimiser au mieux les schémas de cross trading. Et le fait pour nous dorénavant de les anticiper dès le début dans nos contrats commerciaux nous fait économiser des frais. » A titre d'exemple, Andritz Euroslot

aurait ainsi économisé 60.000 € de frais sur un autre projet d'1,8 M€.

Un relationnel simple et sain

Interrogé sur la raison pour laquelle c'est la Direction Financière et non Logistique qui s'occupe de cette optimisation, David Lemaître explique que cela est historique. « L'optimisation des frais et des coûts est venue sur le bureau du Directeur Administratif et financier qui gérait 80 personnes. A l'époque, il n'y avait pas de Direction Supply Chain. Comme c'est moi qui ai noué les premiers contacts avec Acte International, je continue à jouer les intermédiaires sur un périmètre plus large incluant les problèmes logistiques de douanes. Mais les opératrices de l'ADV appellent aussi Acte International en direct et échangent. Le relationnel est simple et sain avec tous les collaborateurs d'Acte International. Les 2 fondatrices ont su insufflé cet état d'esprit à leurs équipes et c'est une vraie force », estime Le Responsable financier d'Andritz Euroslot. ■

CATHY POLGE